



PROCÈS VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 5 MARS 2022

Présents	Représentés	Excusés	Absents
ALBRAND Laurent ASTREOUD Richard ESPITALIER Robert IMBERT Edmond MASSE Arlette ORIGLIO Placide RENE Bernard ROUX Claude SOULAN Gérard	CARASSO Josiane (MASSE Arlette CHIESA Georges (IMBERT Edmond) DE OLIVEIRA Manuel (SOULAN Gérard) ESTACHY Robert (SOULAN Gérard) MARCHETTI Saturnin (ORIGLIO Placide) SEVIGNON Bernard (ROUX Claude)	BOURRELY Jean-Pierre CONSTANT Guy FAURE Gaston PELLISSIER Georges	
(9 présents)	(6 pouvoirs)	(4 excusé)	(0 absent)

Il est 10h00, Monsieur Claude ROUX, Président, ouvre la séance en présence de 9 membres et fait état des pouvoirs de représentation donnés par 6 membres. Le Président remercie la Municipalité de La Bâtie-Neuve et salue la présence de Monsieur Jean-Philippe BREARD, Adjoint au Maire, représentant le Maire de La Bâtie-Neuve.

Le Président remercie également Monsieur Stéphan BOGOSSIAN pour l'accueil de l'association au sein de son établissement.

Après avoir excusé Monsieur Jean-Pierre BONNET, correspondant du Dauphiné Libéré de ne pouvoir assister à l'Assemblée car retenu par d'autres occupations, le Président rappelle l'ordre du jour :

✚ Désignation du secrétaire de séance

Le Président soumet à l'Assemblée la désignation de Monsieur Gérard SOULAN comme secrétaire de séance.

✚ Information sur la composition du Bureau mis en place par le Conseil d'Administration élu lors de l'Assemblée Générale du 29 janvier 2022

- Président : Claude ROUX
- Vice-président : Placide ORIGLIO
- Secrétaire : Gérard SOULAN
- Trésorier : Laurent ALBRAND

✚ Modification des statuts

Le président informe l'assemblée que par rapport au document « projet » remis à chacun des membres de l'Association avec la convocation à l'Assemblée Générale de ce jour, quelques modifications ont été apportées :

- Art.10, alinéa 4, la phrase « Elle se réunit chaque année au mois de janvier » est remplacée par la phrase « Elle se réunit chaque année au cours du 3^e trimestre »
- Art.12, alinéa 5, l'expression « autorisation paternelle » est remplacée par « autorisation parentale ».

Le Président invite les adhérents à faire part de leurs remarques.

Suite aux remarques émises et acceptées, la discussion étant terminée, les nouveaux statuts sont soumis au vote de l'Assemblée.

Le résultat du vote est le suivant :

Inscrits : 19 Votants : 15 Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Les nouveaux statuts de l'Association sont adoptés à l'unanimité des membres présents et représentés.

Informations diverses

Le Président informe l'assemblée des prochaines manifestations :

- 30 heures de la Blache : les dernières informations transmises par la BFG laisseraient envisager la programmation des « 30 heures de La Blache » pour l'automne 2022. Affaire à suivre.
- Concours
 - Le **9 avril 2022**, au boulodrome des Césarès. Concours 16 quadrettes en 3 parties plus la finale ouvert aux 3^e et 4^e divisions.
 - Le **21 mai 2022**, au boulodrome des Césarès. Concours 16 quadrettes en 3 parties plus la finale ouvert aux 3^e et 4^e divisions.
 - Le **3 septembre 2022**, au boulodrome des Césarès. Concours 16 quadrettes en 3 parties plus la finale ouvert aux 3^e et 4^e divisions.
 - Le **10 septembre 2022**, au boulodrome des Césarès. La trilogie bouliste bastidonne. Concours 16 triplettes mixtes réservé aux membres des associations bastidonnees
- 27 août, participation au forum des Associations de La Bâtie-Neuve
- Afin de faciliter la communication avec l'Association, une adresse internet a été créée : **jbb05230@sfr.fr**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11h45.

**Le Président,
Claude ROUX**

